L'Emblème du Jour

INFORMATIONS, ANALYSES, INVESTIGATIONS ET PUBLICITÉS **EMAIL :** lemblemedujour@gmail.com - **TÉL :** +229 0195534395

N° 674 DU 29 OCTOBRE 2026

YAHOUÉDÉOU ACCÉLÈRE LES PRÉPARATIFS DES PÔLES TERRITORIAUX P. 03

YAHOUÉDÉOU ACCÉLÈRE LES PRÉPARATIFS DES PÔLES TERRITORIAUX



ASSEMBLÉE NATIONALE AU BÉNIN P. 05



DJOGBÉNOU au cœur de la fabrique de la loi

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE P. 07 - 09

AICESIS : un réseau mondial au service du dialogue social et du développement

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AICESIS
COLLABORATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT
CONSEIL ÉCONOMIQUE & SOCIAL — RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
AICESIS

(À Madrid, Abdoulaye Bio Tchané porte la voix du Bénin pour une justice sociale mondiale)

PREMIÈRE SESSION DU SÉNAT P. 02 - 08



Patrice Talon précise les missions de l'institution

(Faridatou Zachari Traoré au cœur d'un tournant républicain)



PREMIÈRE SESSION DU SÉNAT

Patrice Talon précise les missions de l'institution



À l'ouverture des travaux de la première session ordinaire du Sénat, ce mercredi 28 octobre 2026 à Cotonou, Patrice Talon a rappelé la vocation de la nouvelle chambre haute du Parlement béninois. L'ancien chef de l'État a notamment mis en avant sa mission d'apaisement de la vie politique et son rôle dans la préservation de la stabilité nationale.

Le Sénat béninois entre progressivement dans sa phase opérationnelle. Trois mois après l'installation officielle de ses membres, la nouvelle institution a ouvert, ce mercredi 28 octobre 2026, sa toute première session ordinaire au Dôme du Sofitel de Cotonou. Une étape importante dans la mise en place du bicamérisme au Bénin, qui confie désormais au Parlement une organisation comprenant deux chambres.

Présidant cette cérémonie inaugurale, le président du Sénat, Patrice Talon, a saisi l'occasion pour rappeler les missions assignées à cette institution par les textes en vigueur. Son intervention a permis de mettre en lumière la place particulière du Sénat dans l'architecture institutionnelle du pays, notamment en matière de régulation de la vie politique, de préservation de la paix et de consolidation de la stabilité nationale.

Une institution au service de l'apaisement politique

Dans son discours d'ouverture, Patrice Talon a résumé la vocation du Sénat en ces termes : « Chez nous, au Bénin, le Sénat est une institution d'apaisement de la scène politique. Rien de plus ».

Cette déclaration met l'accent sur l'une des fonctions essentielles attribuées à la chambre haute : contribuer à la préservation d'un climat politique apaisé et au maintien de la cohésion nationale. Au-delà de ses responsabilités dans le processus législatif, le Sénat est appelé à intervenir dans les limites de ses prérogatives constitutionnelles pour favoriser la stabilité des institutions et le respect des principes fondamentaux de la République.

Le règlement intérieur de l'institution précise également ses missions relatives à la sauvegarde de l'unité nationale, à la démocratie, à la paix, à la sécurité publique et à la continuité de l'État. Autant de domaines qui placent le Sénat au cœur des mécanismes institutionnels de régulation de la vie publique.

Vingt et un jours pour examiner les dossiers inscrits à l'ordre du jour

Prévue pour durer vingt et un jours, cette première session ordinaire doit permettre aux sénateurs d'engager concrètement leurs travaux. L'ordre du jour porte notamment sur les dossiers transmis à la chambre haute et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une décision, sous réserve qu'ils demeurent d'actualité. Il pourra être complété au cours de la session, conformément aux règles de fonctionnement de l'institution.

Cette période de travail constituera ainsi une première occasion de mesurer la capacité du Sénat à exercer les attributions qui lui sont reconnues et à s'inscrire durablement dans le fonctionnement des institutions béninoises.

Une nouvelle étape dans l'installation du Sénat

Installé officiellement le 30 juillet 2026, le Sénat a ensuite procédé à l'élection de son bureau le 6 août, portant Patrice Talon à sa présidence. Il est assisté de Louis Vlavonou, vice-président, et d'Alassane Seidou, rapporteur.

L'ouverture de cette première session ordinaire marque donc une nouvelle phase dans la structuration de la chambre haute. Après les étapes consacrées à son installation et à l'organisation de son fonctionnement interne, l'institution est désormais appelée à faire vivre ses prérogatives à travers ses travaux.

Les vingt et un jours de délibérations permettront de suivre la mise en œuvre de ses missions et sa contribution au fonctionnement de l'architecture parlementaire béninoise. Au-delà de la portée symbolique de cette rentrée, les attentes portent désormais sur l'exercice effectif des compétences du Sénat, dans le respect de la Constitution et des textes qui encadrent son action.

Emeric Joël ALLAGBE

MEDIAS AU BENIN

Votre site d'informations en ligne

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 son site web officiel "www.lemblemedujour.com"

Sur ce site, vous pouvez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FENOU GUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur www.lemblemedujour.bj,
faites comme chez vous.

www.lemblemedujour.bj
www.lemblemedujour.com

L'Emblème du Jour

INFORMATIONS, ANALYSES, INVESTIGATIONS ET PUBLICITÉS

Email : lemblemedujour@gmail.com
Tél : +229 0195534395

ISBN : 978-99982-1-737-9 DEPOT LEGALE N° 15577
N° 495-25/HAAC/PT/CLC/SG/DA/DC/SDC/SCS

PORTO-NOVO (République du Bénin)

EMAIL : lemblemedujour@gmail.com
TELEPHONE : +229 01 98 90 46 40

PRODUCTION
ETS EMERIC PRODUCTION
(RCCM RB/PNO/09A848)

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Eméric Joel ALLAGBE
+229 01 97 90 46 40 / 01 98 90 46 40

SECRÉTAIRE DE RÉDATION
Fernandez Cyrus Benicio SOWANOU
+229 01 97 74 01 02

RÉDACTION
Emeric Joël ALLAGBE (Journaliste)
Fernandez Cyrus SOWANOU (Journaliste)
James Meryl ALLAGBE (Journaliste)
Marie Estelle AKANNI (Journaliste)
Aimé HOUENOU (Journaliste)

MONTAGE ET GRAPHISME
Mayass M. NOUMON
+229 01 96 13 84 84

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL AU BÉNIN

Janvier Yahouédéou accélère les préparatifs des pôles territoriaux



Le ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale a effectué une tournée nationale du 13 au 24 octobre 2026 pour évaluer les infrastructures et anticiper les besoins liés à l'installation des six Délégués généraux. Une étape importante vers la mise en œuvre effective de cette réforme.

La mise en place des pôles de développement territorial franchit une nouvelle étape au Bénin. Soucieux de réunir les conditions nécessaires au démarrage de cette nouvelle architecture administrative, le ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale, Janvier YAHOUÉDÉOU, a conduit une mission de terrain à travers plusieurs localités du pays, du 13 au 24 octobre 2026.

Cette tournée nationale s'inscrit dans la dynamique de préparation de l'installation des futurs Délégués généraux des six pôles de développement territorial. Elle vise principalement à s'assurer de la disponibilité des infrastructures, à apprécier leur capacité d'accueil et à identifier les aménagements indispensables au bon fonctionnement des nouvelles structures.

Des visites de terrain pour anticiper les besoins

De Parakou à Allada, en passant notamment par Kandi, Natitingou, Djougou, Dassa-Zoumè, Porto-Novo, Pobè, Abomey, Aplahoué et Lokossa, le ministre a multiplié les séances de travail avec les préfets et les responsables administratifs.

Au cours de ces différentes étapes, les visites ont porté sur les cités administratives et les bâtiments susceptibles d'abriter les bureaux des futurs responsables territoriaux et de leurs équipes. L'état des locaux, les espaces disponibles, les éventuels travaux d'aménagement ainsi que les besoins en équipements ont été examinés.

Au-delà du simple état des lieux, cette démarche permet au ministère d'anticiper les contraintes matérielles et organisationnelles susceptibles de ralentir le démarrage des nouvelles structures. L'objectif est de garantir aux Délégués généraux un environnement de travail adapté à leurs responsabilités et de faciliter leur collaboration avec les administrations territoriales déjà en place.

Une réforme tournée vers le développement des territoires

La création des six pôles de développement territorial traduit la volonté du gouvernement de renforcer la coordination des actions publiques et de mieux exploiter les potentialités économiques des différentes régions du Bénin. Cette approche entend favoriser un développement territorial plus équilibré, en tenant compte des spécificités et des atouts des communes.

Les pôles sont notamment appelés à contribuer à la promotion de secteurs porteurs tels que l'agriculture, le tourisme, l'industrie et l'innovation, avec pour ambition de stimuler les investissements, de favoriser la création d'emplois et d'améliorer les conditions de vie des populations.

Dans cette perspective, l'installation des Délégués généraux constitue une étape déterminante. Ces responsables auront vocation à coordonner les initiatives de développement à l'échelle de leurs territoires respectifs, en lien avec les acteurs publics et privés concernés.

Janvier Yahouédéou à l'œuvre pour l'opérationnalisation

En parcourant les différentes cités administratives, Janvier YAHOUÉDÉOU entend donner une dimension concrète aux préparatifs de cette réforme. Les informations recueillies sur le terrain devraient permettre au ministère de préciser les dispositions pratiques à prendre avant l'entrée en fonction des futurs responsables.

Cette mission intervient dans le cadre du calendrier gouvernemental d'opérationnalisation des pôles, dont la première phase, prévue d'octobre à décembre 2026, porte notamment sur l'installation des organes de gouvernance et la mise en place des équipes nécessaires.

À travers ces diligences, le ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale prépare ainsi le terrain pour une nouvelle étape de l'organisation territoriale du Bénin. L'enjeu sera désormais de transformer ces préparatifs en résultats tangibles, au service du développement économique local et du bien-être des populations.

Emeric Joël ALLAGBE





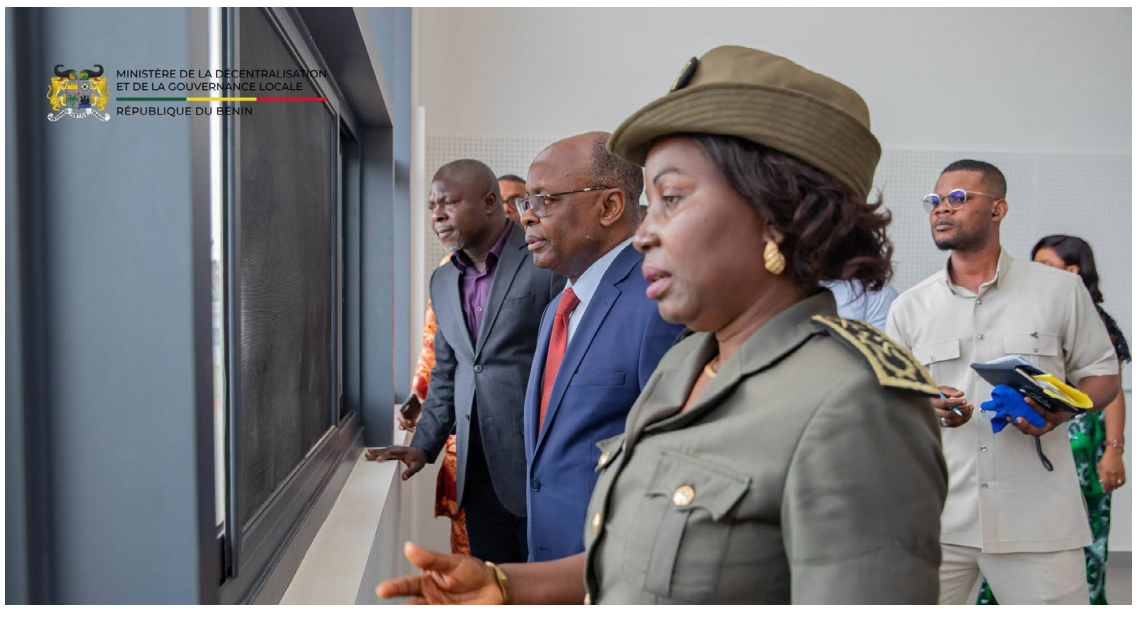



ÉVÉNEMENTIEL À PORTO-NOVO

ELONA HOUSE, un cadre d'exception pour les fêtes et les conférences

À Djassin Hounvié, dans la ville de Porto-Novo, ELONA HOUSE se positionne comme une adresse de choix pour l'organisation de mariages, anniversaires, cérémonies familiales et rencontres professionnelles. Avec ses espaces aménageables, ses salles climatisées et ses équipements adaptés, l'établissement entend offrir aux particuliers comme aux entreprises un cadre propice à la réussite de leurs événements.

Trouver un espace approprié pour organiser une cérémonie ou une rencontre professionnelle constitue souvent un véritable défi. À Porto-Novo, ELONA HOUSE apporte une réponse à ce besoin en mettant à la disposition de sa clientèle des salles de fêtes et de conférences adaptées à différentes occasions.

Que ce soit pour un mariage, un anniversaire, une communion, un baptême ou une réunion professionnelle, l'établissement propose un cadre accueillant permettant de recevoir les invités dans de bonnes conditions. La modularité des espaces constitue l'un de ses atouts, offrant la possibilité d'adapter la configuration des salles à la nature et à l'envergure de chaque manifestation.

Des prestations pensées pour le confort des clients

Au-delà de la mise à disposition des espaces, ELONA HOUSE met en avant plusieurs services destinés à faciliter l'organisation des événements. L'établissement dispose notamment de salles climatisées, d'une assistance technique professionnelle et d'un groupe électrogène disponible pour contribuer à la continuité des activités en cas de coupure d'électricité.

Ces équipements représentent des avantages importants pour les organisateurs soucieux du confort de leurs invités et du bon déroulement de leurs cérémonies. Ils permettent également d'envisager des rencontres professionnelles et des conférences dans un environnement adapté.

Une adresse accessible à Porto-Novo

Situé à Djassin Hounvié, dans la ville capitale , ELONA HOUSE ambitionne de répondre aux attentes des familles, des associations, des entreprises et des institutions à la recherche d'un espace pour leurs manifestations.



À travers son offre de salles de fêtes et de conférences, l'établissement mise sur la polyvalence de ses installations pour accompagner les moments heureux des familles ainsi que les activités du monde professionnel.

Pour toute information ou réservation, les intéressés peuvent contacter ELONA HOUSE aux numéros suivants : 0198904640 / 0155499999 ou 0195534395 / 0155500707.

ELONA HOUSE : un espace pour célébrer, se réunir et réussir ses événements.

Marie Estelle AKANNI

ASSEMBLÉE NATIONALE AU BÉNIN

JOSEPH DJOGBÉNOU AU CŒUR DE LA FABRIQUE DE LA LOI



(Des commissions permanentes à la formation des députés, le président de l'institution mise sur la compétence pour renforcer la qualité du travail parlementaire)

L'adoption d'une loi en séance plénière constitue l'aboutissement visible du processus législatif. Mais derrière chaque vote se déroule un travail préparatoire souvent méconnu du grand public, fait d'analyses, d'expertises, d'échanges et d'amendements. C'est dans cette phase déterminante que se joue une grande partie de la qualité des textes soumis à l'appréciation des députés. Depuis le début de la dixième législature, le président de l'Assemblée nationale, Joseph Fifamin DJOGBÉNOU, accorde une attention particulière au renforcement des capacités des élus et à l'efficacité des mécanismes de préparation de la loi.

Cette orientation s'est notamment illustrée le 12 mai 2026 à Agoué, dans la commune de Grand-Popo, lors d'un séminaire d'immersion et d'imprégnation organisé au profit des 109 députés de la dixième législature. Pendant trois jours, les parlementaires ont échangé avec des présidents d'institutions, des membres du gouvernement et des experts sur leurs missions, le fonctionnement des institutions et les exigences de l'action publique. À cette occasion, Joseph DJOGBÉNOU a résumé l'esprit de cette initiative par une formule évocatrice : « Exercer un pouvoir, c'est le comprendre. »

Au-delà de cette rencontre inaugurale, la démarche répond à une exigence institutionnelle inscrite dans le Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, qui consacre la première année de la législature à la formation des députés. L'enjeu ne consiste toutefois pas uniquement à respecter une disposition réglementaire. Il s'agit surtout de permettre aux élus d'acquérir une meilleure maîtrise de leurs responsabilités, avant d'approfondir leurs connaissances dans les domaines relevant de leurs commissions permanentes respectives.

Des commissions permanentes au centre du processus législatif

Plusieurs initiatives conduites au cours de l'année 2026 illustrent cette volonté de rapprocher les députés des réalités techniques des textes qu'ils sont appelés à examiner.

Le 15 mai, à Zinvié, Joseph DJOGBÉNOU a accompagné les travaux de la Commission du plan, de l'équipement et de la production consacrés à l'examen du projet de loi relatif à l'environnement. Le 6 juillet, à Grand-Popo, il a de nouveau pris part aux échanges de cette commission autour de l'appropriation du projet de Code des forêts, de la faune et de la gestion durable des terres. Les deux textes ont été adoptés par l'Assemblée nationale au cours du mois de juillet.

Le 25 septembre, le président de l'institution a également tenu une séance de travail avec la Commission chargée des relations extérieures, de la défense et de la sécurité. Ces différentes séquences traduisent l'importance accordée à la préparation des textes et à l'appropriation des dossiers par les députés concernés.

En effet, la qualité de la législation dépend aussi de la capacité des élus à comprendre les enjeux des projets qui leur sont soumis, à en apprécier les implications et à participer à leur examen avec la rigueur nécessaire. Le travail en commission apparaît ainsi comme un maillon essentiel de la production législative.

Une gouvernance parlementaire fondée sur la régularité

L'accompagnement du travail parlementaire ne se limite pas aux commissions permanentes. Il concerne également les organes chargés de coordonner et d'organiser les activités de l'Assemblée nationale.

Du 22 avril au 30 septembre 2026, le Bureau de l'Assemblée nationale s'est réuni à neuf reprises, tandis que la Conférence des présidents a tenu trois réunions. Cette activité témoigne de la place occupée par la coordination institutionnelle dans le fonctionnement de la représentation nationale.

La régularité de ces rencontres permet d'assurer le suivi des dossiers, d'organiser les travaux et de maintenir une articulation entre les différentes instances parlementaires. Elle participe ainsi à la continuité de l'activité législative et à la recherche d'une meilleure efficacité dans le fonctionnement de l'institution.

Former les élus pour mieux exercer le mandat parlementaire

Le 6 octobre, à Bohicon, lors d'un séminaire consacré à l'appropriation des attributions de la Commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales, Joseph DJOGBÉNOU a rappelé les exigences fondamentales qui doivent guider l'action des députés : « Savoir qui on est, savoir pourquoi on est là, savoir ce que l'on doit faire. »

Cette déclaration souligne une réalité essentielle du mandat parlementaire. L'élection confère aux députés la légitimité nécessaire pour représenter la nation et participer aux décisions publiques. Elle ne dispense cependant pas de la maîtrise des procédures, de la connaissance des politiques publiques ni de la compréhension des enjeux techniques des dossiers examinés.
La compétence parlementaire ne saurait donc se limiter à la connaissance des textes réglementaires. Elle suppose également une capacité d'analyse, un sens des responsabilités et une aptitude à apprécier les conséquences des décisions législatives sur la vie des citoyens.

Cette exigence s'étend naturellement au contrôle de l'action gouvernementale. Du 7 au 9 octobre, à Grand-Popo, un atelier consacré à l'exploitation du rapport d'exécution du budget de l'État au 30 juin 2026 a permis aux députés d'approfondir leurs connaissances des mécanismes de contrôle budgétaire.

L'autorisation des dépenses publiques constitue l'une des prérogatives majeures du Parlement, mais elle ne représente qu'une partie de sa mission. Les élus doivent également pouvoir examiner les conditions d'exécution du budget et apprécier la mise en œuvre des engagements financiers de l'État. La qualité de ce contrôle repose, elle aussi, sur la maîtrise des outils d'analyse et sur la capacité à exploiter les informations budgétaires disponibles.

Le Code de la route, illustration concrète du travail parlementaire

La formation des députés prend toute sa valeur lorsqu'elle se traduit dans l'exercice concret de leurs responsabilités. L'examen du projet de Code de la route en fournit une illustration.

Le 20 octobre, à Agoué, devant les députés mobilisés autour de ce texte, Joseph DJOGBÉNOU a lancé un appel à la détermination collective : « Cherchons à doter notre pays résolument d'un code de la route. »

Le texte a été adopté à l'unanimité par les députés le 26 octobre 2026. Il porte notamment l'ambition de moderniser la législation routière, de l'adapter aux réalités nationales et de renforcer la sécurité des usagers. À travers cette réforme, l'objectif mis en avant par le président de l'Assemblée nationale est également de contribuer à « sauver des vies ».

Cet épisode rappelle que le processus législatif ne se résume pas à une succession de votes. Il mobilise en amont des travaux d'appropriation, des échanges et des analyses destinés à éclairer les choix des représentants du peuple. La préparation des textes constitue donc une étape déterminante pour leur pertinence et leur portée.

La qualité de la loi, une exigence permanente

De la formation initiale des députés aux travaux spécialisés des commissions permanentes, en passant par la coordination des organes de direction et le contrôle de l'action gouvernementale, une même orientation se dégage : donner aux élus les connaissances et les outils nécessaires à l'exercice effectif de leurs prérogatives constitutionnelles.

Une telle ambition exige de la constance, du temps et des moyens. Elle suppose surtout que la formation des parlementaires ne soit pas considérée comme une simple formalité des premiers mois de la législature, mais comme une exigence permanente au service de la qualité du travail parlementaire.

L'enjeu dépasse la seule organisation interne de l'Assemblée nationale. Il concerne la pertinence des lois adoptées, la qualité du contrôle de l'action publique et, en définitive, la capacité de l'institution à répondre aux attentes des citoyens.

Si l'hémicycle demeure le lieu où la loi reçoit sa consécration démocratique, sa qualité se construit bien avant le vote, dans la préparation des textes, la rigueur de leur examen, la pertinence des délibérations et le suivi de leur application.

C'est dans cette fabrique parfois discrète, mais essentielle, que se mesure une part déterminante de l'efficacité du travail parlementaire. La loi ne naît pas uniquement du vote qui l'adopte : elle prend forme au fil d'un processus exigeant dont la qualité conditionne, en grande partie, la portée de l'action législative.

Emeric Joël ALLAGBE

MAIRIE DE DJOUGOU

Cornélie Zinsi Vidémè écartée de ses fonctions de secrétaire exécutive

Le Conseil de supervision de la commune de Djougou a décidé de mettre fin aux fonctions de Cornélie Zinsi Vidémè. La mesure, prise le mardi 27 octobre 2026 lors d'une session extraordinaire, est motivée par une insuffisance de résultats. La suite de la procédure administrative reste attendue.

Un changement important se dessine au sein de l'administration communale de Djougou, dans le département de la Donga. Cornélie Zinsi Vidémè, jusque-là secrétaire exécutive de la mairie, est visée par une décision de révocation prise par le Conseil de supervision de la municipalité.

Réuni en session extraordinaire le mardi 27 octobre 2026, cet organe communal a consacré ses travaux à l'examen de la situation administrative de la responsable. À l'issue de cette rencontre, la décision de mettre fin à ses fonctions a été prise, avec pour principal motif avancé une insuffisance de résultats.

Une fonction stratégique au cœur de l'administration communale

Le poste de secrétaire exécutif occupe une place centrale dans le fonctionnement des mairies au Bénin. Le titulaire assure la coordination des services administratifs et techniques et contribue à la mise en œuvre des décisions prises par les instances communales.

Ses responsabilités couvrent notamment la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, ainsi que la planification et l'exécution des marchés publics. À ce titre, la performance de cette fonction est déterminante pour la réalisation des projets communaux et la qualité des services rendus aux populations.

La continuité du service public en ligne de mire

La décision concernant Cornélie Zinsi Vidémè ouvre désormais une nouvelle étape dans la gestion administrative de la municipalité. Les prochaines démarches devront permettre de préciser les suites réservées à cette mesure, notamment en ce qui concerne la procédure administrative et les dispositions à prendre pour assurer la continuité des services municipaux.

Selon les informations rapportées par plusieurs médias, le préfet du département de la Donga aurait été saisi pour avis. Les modalités définitives de la procédure ainsi que l'identité d'un éventuel successeur restent à préciser.

Au-delà du changement à la tête de l'administration communale, cette décision remet au premier plan la question de la performance des responsables administratifs locaux et de leur contribution à la mise en œuvre des politiques de développement. À Djougou, l'attention se porte désormais sur les prochaines décisions des autorités compétentes et sur les mesures qui seront prises pour garantir le bon fonctionnement de la mairie.

Emeric Joël ALLAGBE



TOURISME À PORTO-NOVO

Résidences FENOU : le confort d'un appartement, la chaleur d'un véritable foyer

À Porto-Novo, les visiteurs disposent désormais d'une adresse pensée pour conjuguer confort, convivialité et sérénité.

À la recherche d'un cadre agréable pour séjourner à Porto-Novo ? Les Résidences FENOU proposent une formule qui entend répondre aux attentes des touristes, voyageurs d'affaires, familles et visiteurs de passage dans la capitale béninoise. Situées à Djassin Houinvié, à Dowa, ces résidences mettent en avant des appartements conçus pour offrir aux occupants une expérience différente de celle d'un hébergement classique.

Loin de l'ambiance impersonnelle que peuvent parfois offrir certains établissements, les Résidences FENOU misent sur une atmosphère chaleureuse et familiale. « Votre confort, notre priorité », telle est la promesse affichée par l'établissement, qui invite les visiteurs à retrouver la chaleur d'un foyer durant leur séjour.

Comme à la maison, loin de chez soi

Pour les touristes qui souhaitent prendre le temps de découvrir Porto-Novo et ses environs, disposer d'un espace confortable constitue un véritable atout. Les Résidences FENOU proposent ainsi des chambres privées et des espaces de vie conviviaux, permettant aux visiteurs de se détendre après leurs sorties, de partager des repas et de préparer sereinement leurs activités du lendemain.

L'aménagement intérieur, présenté comme authentique et soigné, associe confort et fonctionnalité. L'objectif est de permettre à chaque résident de profiter de son séjour à son propre rythme, que ce soit pour quelques nuits ou pour une période plus longue.

Une adresse adaptée aux touristes

Porto-Novo constitue une étape incontournable pour les visiteurs désireux de découvrir le patrimoine, la culture et l'histoire du Bénin. Pour accompagner cette découverte, le choix de l'hébergement joue un rôle important.

En optant pour les Résidences FENOU, le voyageur peut bénéficier d'un cadre résidentiel qui favorise à la fois repos, intimité et convivialité. L'établissement met notamment en avant quatre caractéristiques : luxe et confort, décor authentique, prix abordable et emplacement stratégique.

Cette combinaison vise particulièrement les touristes qui recherchent une alternative aux hôtels traditionnels, avec davantage de sensation de « chez-soi ».

Un séjour sans interruption grâce au groupe électrogène

Autre élément mis en avant par les Résidences FENOU : la disponibilité d'un groupe électrogène sur place. Cette solution permet à l'établissement de maintenir ses services en cas de coupure d'électricité, contribuant ainsi à assurer la continuité et le confort du séjour.

Pour un visiteur qui souhaite profiter pleinement de ses vacances, disposer d'un hébergement où les commodités essentielles restent accessibles constitue un avantage appréciable.

Porto-Novo autrement, avec FENOU comme point de départ



Séjourner aux Résidences FENOU, c'est également choisir de s'installer dans l'environnement de Porto-Novo pour mieux partir à la découverte de la ville et de ses richesses. Après une journée consacrée aux visites, aux rencontres ou aux activités professionnelles, les voyageurs peuvent retrouver un espace conçu pour la détente et le repos.

Touristes, familles, professionnels ou visiteurs de passage : les Résidences FENOU se présentent ainsi comme une solution d'hébergement alliant indépendance, confort et convivialité.

FENOU, une invitation à poser ses valises

Pour celles et ceux qui préparent un séjour à Porto-Novo, une adresse mérite donc d'être inscrite dans le carnet de voyage : les Résidences FENOU, à Djassin Houinvié – Dowa.

Loin de chez vous, retrouvez la chaleur d'un foyer. Une promesse qui résume l'esprit de ces résidences : offrir au visiteur non seulement un lieu où dormir, mais surtout un cadre où il peut se sentir chez lui pendant son séjour.

Contacts :

Djassin Houinvié – Dowa, Porto-Novo
+229 01 98 90 46 40 / 01 55 49 99 99
+229 01 95 53 43 95 / 01 55 50 07 07

Augusta DAKPOGAN

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

AICESIS : un réseau mondial au service du dialogue social et du développement



Créée en juillet 1999 à Port-Louis, à l'île Maurice, l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS) constitue un cadre de coopération entre les institutions consultatives de plusieurs pays. Pour le Conseil économique et social (CES) du Bénin, cette organisation représente une opportunité de partage d'expériences, de renforcement des capacités et de valorisation des contributions nationales aux réflexions internationales sur le développement.

À l'heure où les défis économiques et sociaux nécessitent davantage de concertation entre les pouvoirs publics, les organisations professionnelles et les acteurs de la société civile, la coopération entre institutions consultatives prend une importance particulière. C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'AICESIS, un réseau international qui favorise les échanges entre les Conseils économiques et sociaux et les institutions similaires à travers le monde.

Une organisation internationale au rayonnement mondial

Fondée en juillet 1999 à Port-Louis, à l'île Maurice, l'AICESIS a pour vocation de rapprocher les institutions chargées de contribuer, par leurs réflexions et leurs recommandations, à l'élaboration des politiques économiques et sociales. Son siège est situé à Bruxelles, en Belgique, selon les informations publiées sur son site officiel.

L'association regroupe des institutions issues de 72 pays répartis sur quatre grandes régions du monde : l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et l'Europe. Cette diversité lui permet de favoriser la confrontation des expériences nationales et la circulation des bonnes pratiques dans des domaines essentiels au développement des sociétés.

Au-delà de son rôle de réseau institutionnel, l'AICESIS entend promouvoir une gouvernance plus participative, dans laquelle les préoccupations des travailleurs, des employeurs et des autres composantes de la société civile peuvent être prises en compte dans les débats sur les politiques publiques.

Trois missions au cœur de son action

L'action de l'AICESIS repose principalement sur trois axes complémentaires.

Le premier consiste à promouvoir le dialogue et le partage d'expériences entre ses membres. Les rencontres, les échanges institutionnels et les réflexions communes permettent aux Conseils économiques et sociaux de confronter leurs approches, de tirer des enseignements de leurs expériences respectives et d'identifier des pratiques susceptibles d'être adaptées à leurs réalités nationales.

Le deuxième axe porte sur le renforcement de la démocratie participative. À travers la valorisation du dialogue économique et social, l'association encourage une meilleure prise en compte des partenaires sociaux et des organisations de la société civile dans les processus de réflexion et de décision publique.

Enfin, l'AICESIS contribue à encourager la création de Conseils économiques et sociaux dans les pays qui n'en disposent pas encore. Cette mission vise à favoriser l'émergence de mécanismes institutionnels de concertation, capables de rapprocher les préoccupations des populations des instances chargées de définir les orientations de développement.

Ces différentes missions font de l'association un espace de coopération destiné à soutenir le dialogue social, la participation citoyenne et le développement économique et social.

Pour le CES du Bénin, un cadre de coopération à valoriser

Pour le Conseil économique et social du Bénin, l'appartenance à ce réseau international ouvre des perspectives de coopération et d'enrichissement institutionnel. Elle offre notamment la possibilité de confronter les expériences béninoises à celles d'autres pays, tout en tirant profit des approches développées ailleurs.

Les échanges au sein de l'AICESIS peuvent également contribuer au renforcement des capacités des conseillers et du personnel du CES, grâce à la découverte de nouvelles méthodes de travail, à l'appropriation de bonnes pratiques et au partage de connaissances sur les enjeux économiques et sociaux contemporains.

Cette ouverture internationale constitue aussi une occasion de faire connaître les réflexions, les initiatives et les orientations portées par l'institution béninoise. Elle permet au CES de participer aux débats internationaux relatifs au développement, à la justice sociale, au dialogue entre les partenaires économiques et à la participation citoyenne.

Dans cette perspective, la coopération internationale ne se limite pas à la représentation protocolaire. Elle peut devenir un levier d'apprentissage institutionnel, de modernisation des pratiques et de consolidation du rôle consultatif du CES dans la vie publique nationale.

Faire entendre la voix du Bénin dans les débats internationaux

À travers les espaces de concertation offerts par l'AICESIS, le Bénin dispose d'un cadre pour partager ses expériences, présenter ses préoccupations et contribuer aux réflexions collectives sur les défis auxquels les sociétés sont confrontées.

Les questions liées à l'emploi, à la protection sociale, à l'inclusion économique, à la formation professionnelle et à l'amélioration des conditions de vie figurent parmi les domaines dans lesquels les échanges entre institutions consultatives peuvent nourrir les réflexions nationales.

Pour le CES du Bénin, l'enjeu consiste ainsi à transformer les possibilités offertes par cette coopération en acquis concrets : des compétences renforcées, des pratiques institutionnelles enrichies et une meilleure circulation des expériences utiles à la formulation des recommandations économiques et sociales.

Une ouverture internationale au service de l'action nationale

En définitive, l'AICESIS apparaît comme un espace de dialogue et de coopération entre institutions qui partagent une ambition commune : favoriser la concertation et contribuer au développement économique et social.

Pour le Conseil économique et social du Bénin, ce réseau représente une opportunité de renforcer ses compétences, de valoriser son expérience et de participer plus activement aux réflexions internationales sur la gouvernance participative.

L'intérêt de cette coopération se mesurera surtout à sa capacité à produire des retombées utiles pour l'institution et, au-delà, pour les populations dont les préoccupations économiques et sociales constituent le cœur de sa mission.

Emeric Joël ALLAGBE

NOUVEAU CODE DE LA ROUTE

Le Sénat entre en scène avant la promulgation



Après son adoption à l'Assemblée nationale, la loi n° 2026-18 franchit une nouvelle étape institutionnelle. Le texte de 122 articles, destiné à remplacer la réglementation héritée de 1956, attend désormais l'aboutissement de la procédure législative avant son entrée en vigueur.

Le Bénin s'engage dans une nouvelle ère en matière de réglementation routière. Adopté à l'unanimité des députés présents et représentés le lundi 26 octobre 2026, le nouveau Code de la route constitue une avancée majeure dans la modernisation du cadre juridique encadrant la circulation sur les voies publiques. Mais si le vote des parlementaires marque un tournant, le processus législatif doit encore suivre son cours avant que le texte ne devienne applicable.

Composé de six titres et de 122 articles, ce dispositif est appelé à remplacer l'arrêté général de 1956, devenu inadapté aux réalités actuelles de la mobilité. Son adoption intervient dans un contexte où les pouvoirs publics entendent renforcer la sécurité routière, responsabiliser les usagers et lutter plus efficacement contre les comportements dangereux au volant ou au guidon.

Le Sénat, un acteur de la nouvelle procédure législative

Avec la réforme constitutionnelle du 17 décembre 2025, le fonctionnement institutionnel du Bénin a évolué, notamment en matière de procédure législative. Désormais, les lois votées par l'Assemblée nationale sont transmises simultanément au président de la République et au président du Sénat, conformément à l'article 86 de la Constitution.

Cette disposition confère à la nouvelle chambre parlementaire un rôle dans le mécanisme de traitement des textes législatifs. L'article 113-2 de la Constitution, repris par l'article 3 du règlement intérieur du Sénat, prévoit notamment la possibilité de solliciter une seconde délibération d'une loi, dans les conditions prévues par les textes en vigueur. Cette faculté ne concerne toutefois pas les lois de finances, les lois de règlement et les lois de programmes.

Pour le nouveau Code de la route, la suite de la procédure dépendra donc des éventuelles observations formulées et de l'application des mécanismes constitutionnels. Le Sénat pourrait être appelé à intervenir si les conditions prévues par la loi fondamentale sont réunies.

La promulgation, étape décisive avant l'application

L'adoption du texte par les députés ne signifie pas encore son entrée en vigueur. La promulgation par le président de la République demeure une étape déterminante du processus. En l'absence d'obstacle à la procédure, la loi pourra être promulguée et produire ses effets conformément aux dispositions applicables.

Le gouvernement, qui a initié le projet, a également annoncé avoir préparé les mesures réglementaires nécessaires à sa mise en œuvre. Le ministre chargé des Transports, Georges Alé, a notamment insisté sur la disponibilité de textes complémentaires destinés à accompagner l'application du nouveau dispositif.

Au-delà des formalités institutionnelles, l'enjeu sera également de préparer les usagers aux nouvelles exigences. Les autorités prévoient ainsi des actions d'information, de sensibilisation et de prévention afin de favoriser une meilleure appropriation des règles par les conducteurs, les motocyclistes et les autres usagers de la route.

Un tournant pour la sécurité routière

Le nouveau Code entend renforcer les obligations des conducteurs et mieux encadrer plusieurs comportements à risque. Parmi les innovations annoncées figurent une définition plus précise des règles de circulation, le renforcement des sanctions contre certaines infractions graves ainsi que des exigences relatives au permis de conduire, à l'assurance et au respect des prescriptions de sécurité.

Ces mesures répondent à une préoccupation majeure : la réduction des accidents et des pertes en vies humaines sur les routes béninoises. Leur efficacité dépendra toutefois autant de la rigueur des contrôles que de la sensibilisation des populations et de l'application cohérente des dispositions légales.

La promulgation de la loi n° 2026-18 marquera ainsi une étape essentielle dans la modernisation de la législation routière au Bénin. Après le vote de l'Assemblée nationale, l'attention se porte désormais sur la suite de la procédure institutionnelle et sur les conditions concrètes de mise en œuvre de cette réforme.

Le changement attendu ne se limitera donc pas au remplacement d'un texte vieux de plusieurs décennies. Il devra surtout se traduire par une évolution durable des comportements sur les routes et par une meilleure protection de la vie des usagers.

Emeric Joël ALLAGBE

OUVERTURE HISTORIQUE DU SÉNAT

Faridatou Zachari Traoré au cœur d'un tournant républicain



Présente à la cérémonie d'ouverture de la toute première session ordinaire du Sénat béninois, ce mercredi 28 octobre 2026, la députée Faridatou Zachari Traoré a pris part à un événement majeur de la vie institutionnelle nationale. Une présence qui met en lumière son attachement aux institutions de la République et l'importance de ce rendez-vous historique pour le Bénin.

Le Bénin a vécu, ce mercredi 28 octobre 2026, un moment inédit de son histoire institutionnelle avec l'ouverture de la toute première session ordinaire du Sénat. Cette étape importante marque une nouvelle séquence dans la vie républicaine du pays et témoigne de l'évolution de son architecture institutionnelle.

Parmi les personnalités présentes à cette cérémonie solennelle figurait l'honorable Faridatou Zachari Traoré, députée à l'Assemblée nationale. Sa participation à cet événement traduit l'intérêt porté aux grandes étapes de la vie démocratique nationale et la considération accordée aux institutions qui concourent au fonctionnement de l'État.

Une élue au rendez-vous de l'histoire

La présence de Faridatou Zachari Traoré à cette cérémonie revêt une portée symbolique particulière. En sa qualité de députée, elle appartient à la représentation nationale et demeure concernée par les évolutions qui façonnent la vie parlementaire et institutionnelle du Bénin.

Dans un contexte où les institutions jouent un rôle déterminant dans l'organisation de la vie publique, prendre part à un événement de cette envergure témoigne de l'importance accordée au respect des valeurs républicaines, au dialogue institutionnel et à la continuité de l'État.

Au-delà de la solennité du protocole, cette cérémonie constitue également une occasion de rappeler que la vitalité d'une République repose sur l'engagement de ses représentants, la complémentarité des institutions et la volonté commune de servir l'intérêt général.

Le Sénat, une nouvelle étape dans la vie républicaine

L'ouverture de cette première session ordinaire du Sénat représente un moment important pour l'histoire institutionnelle béninoise. Elle place cette nouvelle séquence parlementaire au centre de l'actualité nationale et suscite une attention particulière quant à la place et aux responsabilités de cette institution dans l'organisation de la République.

La mise en activité des institutions s'inscrit dans une exigence permanente de responsabilité, de respect des textes et de recherche de l'intérêt supérieur de la Nation. Chaque rendez-vous institutionnel offre ainsi l'occasion de réaffirmer les principes qui fondent la vie républicaine et de rappeler la nécessité d'une action publique orientée vers les aspirations du peuple béninois.

La présence de personnalités issues de différentes composantes de la représentation nationale confère à cette cérémonie une dimension particulière. Elle illustre l'importance des moments de rassemblement autour des institutions, indépendamment des fonctions exercées par les uns et les autres.

Faridatou Zachari Traoré, une présence remarquée

En participant à cette cérémonie historique, l'honorable Faridatou Zachari Traoré s'inscrit dans la dynamique des grands rendez-vous qui marquent la vie institutionnelle du Bénin. Son déplacement témoigne de l'intérêt qu'elle porte aux événements majeurs de la République et à l'évolution de son organisation institutionnelle.

Cette présence offre également l'occasion de mettre en avant la contribution des femmes à la représentation nationale et à la vie publique. À travers leurs responsabilités électives, les femmes participent pleinement aux débats, aux réflexions et aux dynamiques qui accompagnent le développement démocratique du pays.

La reconnaissance de leur place dans les institutions constitue un enjeu important pour une représentation nationale qui entend refléter la diversité des compétences, des expériences et des aspirations de la société béninoise.

La grandeur républicaine au service de l'avenir

Au-delà des personnalités présentes et de la dimension protocolaire de l'événement, l'ouverture de cette première session ordinaire du Sénat rappelle une exigence fondamentale : faire des institutions des instruments de stabilité, de responsabilité et de progrès.

La République se construit dans le respect des rôles de chacun, la reconnaissance des responsabilités institutionnelles et l'attachement aux principes qui garantissent le fonctionnement de l'État. C'est dans cet esprit que les grandes étapes de la vie publique prennent tout leur sens et contribuent à inscrire l'action des institutions dans la durée.

Pour l'honorable Faridatou Zachari Traoré, cette participation constitue un témoignage de considération envers une étape majeure de l'histoire institutionnelle béninoise.

En ce mercredi 28 octobre 2026, le Sénat béninois ouvre une nouvelle page de la vie républicaine. Un rendez-vous historique auquel la députée Faridatou Zachari Traoré a pris part, dans un esprit d'attachement aux institutions et de respect des valeurs qui fondent la Nation.

Emeric Joël ALLAGBE

SOMMET RUSSIE-AFRIQUE À MOSCOU

MARIAM CHABI TALATA REPRÉSENTE LE BÉNIN



La vice-présidente de la République conduit la délégation béninoise à ce grand rendez-vous diplomatique, consacré au renforcement des relations entre Moscou et les pays africains.

Le Bénin prend part au troisième sommet Russie-Afrique, ouvert à Moscou ce 28 octobre 2026, avec la vice-présidente de la République, Mariam Chabi Talata, à la tête de sa délégation. Mandatée par le président Romuald Wadagni, elle représente le chef de l'État à cette rencontre internationale qui réunit des représentants de 48 pays africains autour des perspectives de coopération entre la Russie et le continent.

Mariam Chabi Talata au cœur des échanges diplomatiques

Arrivée dans la capitale russe le mercredi 28 octobre, Mariam Chabi Talata a été accueillie par les autorités russes, en présence de l'ambassadeur du Bénin en Russie, André Okounlola-Biaou. Sa participation à ces assises traduit la présence du Bénin dans les discussions visant à consolider les relations politiques, économiques et diplomatiques entre la Russie et les États africains.

Cette troisième édition du sommet Russie-Afrique intervient dans un contexte international marqué par des enjeux de sécurité, de développement et de recomposition des partenariats stratégiques. Les échanges doivent notamment permettre aux participants d'explorer de nouvelles pistes de coopération dans les domaines économique, commercial, culturel et sécuritaire.

Des perspectives à saisir pour le partenariat bénino-russe

Pour le Bénin, ce rendez-vous constitue une occasion de poursuivre le dialogue avec Moscou et d'examiner les possibilités de diversification de ses partenariats internationaux. Les discussions sur les investissements, les échanges commerciaux, la sécurité alimentaire et énergétique ainsi que les transferts de technologies représentent autant de domaines susceptibles d'intéresser les économies africaines.

Les travaux s'inscrivent également dans la continuité des précédentes rencontres organisées à Sotchi en 2019 et à Saint-Pétersbourg en 2023. Ils doivent permettre d'évaluer la mise en œuvre du plan d'action du partenariat russo-africain pour la période 2023-2026 et de préparer les prochaines orientations de cette coopération pour 2027-2029.

Le Bénin maintient le cap de sa diplomatie

La présence de Mariam Chabi Talata à Moscou permet au Bénin de prendre part aux concertations continentales sur l'avenir de la coopération avec la Russie. Au-delà de la représentation officielle, l'enjeu sera de faire émerger des opportunités concrètes, susceptibles de contribuer au développement économique du pays et au renforcement de ses relations extérieures.

À travers cette participation, Cotonou poursuit ainsi son engagement dans les échanges multilatéraux, avec l'ambition de faire de ses partenariats internationaux des leviers de développement et de coopération mutuellement bénéfique.

Emeric Joël ALLAGBE

COOPÉRATION INTERNATIONALE

À Madrid, Abdoulaye Bio Tchané porte la voix du Bénin pour une justice sociale mondiale



Le président du Conseil économique et social (CES) du Bénin, Abdoulaye Bio Tchané, prend part, les 29 et 30 octobre 2026, aux assises statutaires de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS), en Espagne. Au centre des échanges : la transition juste, la solidarité internationale et la promotion d'un développement plus équitable.

Le Bénin renforce sa présence dans les espaces internationaux de concertation économique et sociale. Arrivé à Madrid le mercredi 28 octobre 2026, le président du Conseil économique et social (CES), Abdoulaye Bio Tchané, participe aux travaux du Conseil d'administration de l'AICESIS, prévus les 29 et 30 octobre. Une rencontre qui offre aux institutions consultatives participantes l'occasion de réfléchir aux moyens de concilier les transformations économiques et sociales avec les exigences de justice, d'équité et de solidarité.

Dans un contexte mondial marqué par la persistance des inégalités, les mutations économiques et les défis sociaux, la question d'une transition juste s'impose comme une préoccupation majeure. L'enjeu est de veiller à ce que les changements en cours profitent au plus grand nombre, tout en préservant la dignité humaine et en accordant une attention particulière aux populations les plus vulnérables.

La transition juste au cœur des échanges

Les assises de Madrid permettront aux représentants des Conseils économiques et sociaux et d'institutions similaires de plusieurs régions du monde de partager leurs expériences et de rechercher des réponses concertées aux défis contemporains. Les discussions porteront notamment sur les rapports d'activité et financier de l'AICESIS, ainsi que sur le renforcement de sa coopération avec l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Les participants examineront également les différentes approches de la transition juste, avec pour objectif de promouvoir des politiques de développement qui associent progrès économique, protection sociale et réduction des inégalités. Le vendredi 30 octobre, une session conjointe avec le Réseau ibéro-américain des Conseils économiques et sociaux (RICESIS) et d'autres réseaux viendra approfondir les perspectives de coopération entre les institutions concernées.

Le CES du Bénin affirme son engagement international

La participation d'Abdoulaye Bio Tchané à ces travaux traduit la volonté du CES du Bénin de consolider ses relations avec les institutions homologues, de renforcer son rayonnement international et de contribuer aux réflexions sur les grandes questions économiques et sociales. Elle offre également au Bénin un cadre de dialogue pour partager ses expériences et prendre part aux initiatives visant à promouvoir un développement plus inclusif.

Au-delà des questions institutionnelles inscrites à l'ordre du jour, les assises de Madrid soulèvent un enjeu fondamental : comment faire en sorte que les transformations économiques et sociales ne creusent pas davantage les inégalités, mais contribuent plutôt à améliorer les conditions de vie des populations ?

À travers cette participation, le CES du Bénin entend ainsi prendre sa part dans la dynamique internationale de concertation et de coopération. Une démarche qui place le dialogue social, la solidarité et la recherche de solutions communes au cœur de la construction d'un avenir plus juste, où les bénéfices du progrès sont mieux partagés.

Emeric Joël ALLAGBE

COOPÉRATION MÉDIATIQUE BÉNIN-CUBA

L'UPMB mise sur Cuba pour renforcer la formation des journalistes



Reçu en audience par l'ambassadrice cubaine, le président de l'Union des professionnels des médias du Bénin, Hervé Prudence HESSOU, a plaidé pour un partenariat axé sur la spécialisation des journalistes, les bourses de formation et le renforcement des capacités des professionnels des médias.

L'Union des professionnels des médias du Bénin (UPMB) entend donner un nouvel élan à sa coopération internationale. Dans cette perspective, son président, Hervé Prudence HESSOU, a été reçu en audience, le lundi 26 octobre 2026, par Son Excellence Madame Denisse Amaro Salabarria, ambassadrice de la République de Cuba près la République du Bénin. Au cœur des échanges : la mise en place de nouvelles passerelles de coopération entre les professionnels des médias béninois et cubains.

Cette rencontre s'inscrit dans la dynamique de diversification des partenaires de l'UPMB, avec pour ambition de renforcer les capacités des journalistes béninois, de promouvoir la spécialisation professionnelle et de consolider le cadre institutionnel de l'Union.

La spécialisation des journalistes au cœur des échanges

À cette occasion, Hervé Prudence HESSOU a présenté à la diplomate cubaine les grandes orientations de son plan de travail à la tête de l'organisation faîtière des professionnels des médias du Bénin. Parmi les priorités exposées figure le renforcement des compétences des journalistes, à travers des programmes de formation et de perfectionnement adaptés aux exigences actuelles du métier.

Le président de l'UPMB a notamment évoqué la possibilité de développer des initiatives conjointes de renforcement des acquis professionnels au bénéfice des journalistes des deux pays. Une approche qui vise à favoriser le partage d'expériences, l'acquisition de nouvelles compétences et l'amélioration de la qualité du travail journalistique.

Dans cette même dynamique, il a sollicité l'appui technique de l'ambassade de Cuba pour la réalisation d'une cartographie des professionnels des médias au Bénin. Cet outil pourrait contribuer à une meilleure connaissance du secteur, à l'identification des besoins en formation et à l'élaboration de programmes de renforcement des capacités plus ciblés.

Des bourses de formation sollicitées

Autre point majeur abordé lors de l'audience : l'octroi de bourses de formation aux journalistes béninois dans les écoles de journalisme et les universités cubaines. L'UPMB souhaite ainsi faciliter l'accès des professionnels des médias à des formations spécialisées en journalisme et en communication.

Cette initiative ambitionne de créer les conditions d'une coopération structurée et durable entre le Bénin et Cuba dans le domaine des médias. Elle pourrait également ouvrir de nouvelles perspectives d'échanges académiques et professionnels, au bénéfice des journalistes désireux d'approfondir leurs connaissances et de s'adapter aux mutations du paysage médiatique.

Une ouverture prometteuse pour les médias béninois

Les différentes propositions formulées par le président de l'UPMB ont été favorablement accueillies par Son Excellence Madame Denisse Amaro Salabarria. L'ambassadrice a exprimé sa disponibilité à accompagner l'Union, dans la mesure du possible, dans la concrétisation de ses ambitions.

Au-delà du caractère diplomatique de cette audience, ce rapprochement traduit la volonté de l'UPMB de rechercher des partenariats susceptibles de produire des résultats concrets pour les professionnels des médias. Pour l'Union, la coopération internationale constitue en effet un levier important pour améliorer les compétences, encourager la spécialisation et promouvoir une presse béninoise mieux outillée face aux défis contemporains.

Si elles se concrétisent, les pistes évoquées pourraient marquer une étape importante dans le renforcement des relations entre les milieux médiatiques béninois et cubains, en plaçant la formation et le partage d'expertise au centre de leur coopération.

Emeric Joël ALLAGBE

FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE AFRICAINE

CAPITAL REACH FORUM : ABDOULAYE BIO TCHANE VEUT DES MARCHÉS FINANCIERS PLUS EFFICACES



Le président du Conseil économique et social appelle à une meilleure mobilisation des capitaux pour soutenir les entreprises, stimuler les investissements et accélérer le développement économique du continent.

La création des marchés financiers en Afrique constitue une avancée importante, mais leur véritable impact dépend désormais de leur capacité à financer davantage les entreprises et les projets productifs. C'est le plaidoyer porté par le président du Conseil économique et social (CES), Abdoulaye BIO TCHANE, le lundi 26 octobre 2026, à l'occasion du Capital Reach Forum, organisé au Sofitel Cotonou Marina Hôtel par l'Africaine de Gestion et d'Intermédiation (AGI).

Invité à cette rencontre internationale consacrée aux mécanismes de financement, l'ancien ministre de l'Économie et des Finances a présenté une communication sur les perspectives de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM). Son intervention a mis l'accent sur la nécessité de franchir une nouvelle étape : faire des marchés de capitaux de véritables instruments de financement de l'économie réelle.

Abdoulaye BIO TCHANE appelle à dépasser les acquis

Placée sous le thème « Des marchés créés aux marchés pleinement utilisés : quelle prochaine étape pour le financement de l'Afrique ? (Cas de la BRVM) », la communication du président du CES s'est inscrite dans le prolongement de la cérémonie officielle d'ouverture du forum, présidée par le ministre de l'Économie et des Finances.

Acteur ayant contribué à la création de la BRVM en 1998, Abdoulaye BIO TCHANE a rappelé les progrès accomplis par ce marché régional dans la mobilisation de l'épargne et le financement des économies de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). La progression de sa capitalisation entre 2021 et 2025 témoigne notamment de son évolution et des possibilités qu'il offre aux investisseurs et aux entreprises.

Toutefois, ces performances restent insuffisantes au regard des besoins de financement des économies africaines. La concentration des sociétés cotées dans certains secteurs, la place importante occupée par les émissions obligataires des États et les difficultés rencontrées par les entreprises privées pour accéder aux capitaux constituent, selon les enjeux soulevés lors de cette intervention, des défis majeurs à relever.

Pour Abdoulaye BIO TCHANE, l'enjeu n'est donc plus seulement de disposer d'un marché financier fonctionnel, mais de créer les conditions permettant à un plus grand nombre d'entreprises d'en tirer pleinement profit.

Mobiliser davantage l'épargne pour financer la croissance

L'un des principaux axes de son intervention concerne la mobilisation des ressources financières disponibles dans la région et au-delà. L'épargne des investisseurs institutionnels, des particuliers et de la diaspora africaine représente un potentiel important pour soutenir les investissements productifs.

Encore faut-il instaurer des mécanismes capables de faciliter l'orientation de ces ressources vers les entreprises qui en ont besoin. À cet égard, le recours à des dispositifs de garantie et de partage des risques apparaît comme une piste pour améliorer l'accès des entreprises au financement par les marchés.

Le renforcement de la transparence financière, de la qualité de l'information communiquée aux investisseurs et de la confiance dans les mécanismes de marché constitue également un levier essentiel. Ces conditions sont déterminantes pour encourager les épargnants à investir et permettre aux entreprises de mobiliser des ressources adaptées à leurs ambitions de développement.

L'objectif est de faire en sorte que les capitaux disponibles contribuent davantage à la création d'entreprises, au développement des activités économiques, à la création d'emplois et à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Créer des passerelles entre investisseurs et entreprises

Au-delà de la mobilisation de l'épargne, la question de la mise en relation entre les différents acteurs du financement demeure centrale. Les entreprises ont besoin de ressources pour développer leurs activités, tandis que les investisseurs recherchent des opportunités fiables et rentables. Entre les deux, les intermédiaires financiers ont un rôle déterminant à jouer dans la structuration des opérations et l'identification des projets viables.

Le rapprochement de ces acteurs doit permettre de mieux orienter les capitaux vers les secteurs productifs, les infrastructures et les initiatives susceptibles de soutenir durablement la croissance économique.

Cette approche suppose également de renforcer les conditions d'accès des entreprises aux marchés financiers et d'élargir les possibilités de financement au-delà des acteurs déjà bien établis. Une meilleure utilisation de la BRVM pourrait ainsi contribuer à diversifier les sources de financement des entreprises et à réduire leur dépendance aux mécanismes traditionnels de crédit.

Faire des marchés de capitaux un levier de développement

À travers sa communication au Capital Reach Forum, Abdoulaye BIO TCHANE a remis au centre des débats une question stratégique pour les économies africaines : comment transformer les marchés financiers existants en instruments plus accessibles et plus performants au service du développement ?

L'enjeu dépasse la seule performance boursière. Il s'agit de faire en sorte que les ressources mobilisées se traduisent concrètement par des investissements, des emplois, une meilleure compétitivité des entreprises et une croissance plus inclusive.

Le message porté par le président du CES est ainsi clair : l'Afrique doit désormais passer de la création de ses marchés de capitaux à leur utilisation pleine et efficace. C'est à cette condition que ces instruments pourront jouer un rôle plus déterminant dans le financement des entreprises et la transformation économique du continent.

Emeric Joël ALLAGBE

NOMINATION DE COMLAN FAGBEMON AU MINISTÈRE DES FINANCES

La jeunesse de Bantè exprime sa gratitude au Président Romuald WADAGNI

La nomination de Comlan FAGBEMON, ancien maire de Bantè, au poste de directeur adjoint du Matériel et de la Logistique au ministère de l'Économie et des Finances suscite une réaction de satisfaction au sein de la jeunesse de Bantè. À travers un message de félicitations et de reconnaissance, son représentant salue cette promotion et exprime sa gratitude au chef de l'État.

La nomination de Comlan FAGBEMON à de nouvelles responsabilités au sein du ministère de l'Économie et des Finances est accueillie avec joie et reconnaissance par des voix de la jeunesse de Bantè. Ancien maire de cette commune, l'intéressé est nommé directeur adjoint du Matériel et de la Logistique, une fonction qui marque une nouvelle étape dans son parcours professionnel et administratif.

Dans un message adressé à Son Excellence Monsieur Romuald WADAGNI, Président de la République du Bénin, le représentant de la jeunesse de Bantè exprime sa profonde gratitude pour cette décision. Il y voit une marque de confiance accordée à un fils de la commune et une occasion de valoriser les cadres ayant acquis une expérience dans la gestion des affaires publiques.

« C'est avec une immense joie et une profonde gratitude que nous avons appris la nomination d'un fils de Bantè, Monsieur Comlan FAGBEMON, ancien maire de Bantè, au poste de directeur adjoint du Matériel et de la Logistique du ministère de l'Économie et des Finances », souligne le message.

Un geste salué par la jeunesse de Bantè

Au-delà de la satisfaction suscitée par cette promotion, le message met l'accent sur la reconnaissance des compétences et de l'expérience acquise sur le terrain. Pour le représentant de la jeunesse, cette nomination constitue un motif de fierté pour les populations de Bantè, qui voient l'un de leurs fils accéder à de nouvelles responsabilités au sein de l'administration publique.

Au nom de la jeunesse de Bantè et en son nom personnel, il adresse ainsi ses sincères remerciements au Président de la République pour la confiance accordée à Comlan FAGBEMON. Une démarche qui traduit également l'attachement des signataires à la participation des cadres locaux à la gestion des affaires nationales.

Un soutien réaffirmé à la vision de développement

Dans son message, le représentant de la jeunesse de Bantè réaffirme par ailleurs son soutien à la vision de développement portée par le chef de l'État. Il assure que cette reconnaissance s'accompagne d'une volonté de demeurer engagé en faveur des initiatives contribuant au progrès du Bénin.

Le message s'achève sur des mots de fidélité et d'espoir, avec des hommages adressés au Président Romuald WADAGNI, au Bénin et à la commune de Bantè.

« Vive le Président Romuald WADAGNI ! Vive le Bénin ! Vive Bantè ! Plus loin, encore ! », conclut-il.

À travers cette déclaration, la jeunesse de Bantè entend faire de cette nomination un moment de fierté locale et une occasion de réaffirmer son attachement au développement de sa commune et du pays.

Emeric Joël ALLAGBE



ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE – DIRECTION DE LA QUESTURE

Gilles Ezin Zounguè passe le témoin au Dr Célestin Adango



Le nouveau directeur de la Questure place son mandat sous le signe de la rigueur, de la transparence et de la continuité du service public parlementaire.

La Direction de la Questure de l'Assemblée nationale du Bénin a un nouveau responsable. Le Dr Célestin Adango a officiellement pris fonction le mardi 27 octobre 2026, à l'issue d'une cérémonie de passation de charges avec son prédécesseur, Gilles Ezin Zounguè, désormais député à l'Assemblée nationale. La cérémonie, organisée dans la salle polyvalente Antoine Kolawolé Idji, s'est déroulée sous la présidence d'Abou Torou, directeur de cabinet de l'autorité parlementaire, en présence des directeurs, des chefs de service et de plusieurs membres de la communauté parlementaire.

Une transition placée sous le signe de la reconnaissance

La cérémonie a été marquée par la lecture de la décision de nomination du nouveau directeur de la Questure par le secrétaire général administratif de l'Assemblée nationale, Christel-Fourier Donkpégan. À cette occasion, ce dernier a exprimé sa disponibilité à accompagner le nouveau responsable dans l'accomplissement de sa mission.

Il a également salué les qualités professionnelles et humaines de Gilles Ezin Zounguè, tout en lui adressant ses vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions de député. Celui-ci rejoint l'institution parlementaire en remplacement de Jean-Michel Abimbola, dont il est le suppléant.

Gilles Ezin Zounguè fait ses adieux à la communauté parlementaire

Prenant la parole, le directeur sortant a exprimé sa reconnaissance à l'ensemble de ses collaborateurs pour le chemin parcouru ensemble. Visiblement attaché aux relations humaines entretenues au cours de son passage à la tête de la Questure, il a rappelé l'importance qu'il a toujours accordée à chaque membre de son équipe.

« Pour moi, il n'y a jamais eu de "petit agent". Je vois en chaque collaborateur un responsable et j'ai toujours traité tout le monde comme tel », a-t-il déclaré.

Entre l'émotion de quitter une communauté qu'il considère comme une famille et la satisfaction d'avoir accompli sa mission, Gilles Ezin Zounguè a adressé ses remerciements aux présidents Joseph Djogbénou et Louis Vlavonou. Il a, par ailleurs, formulé ses vœux de succès à son successeur, avec lequel il entretient déjà des relations professionnelles, notamment depuis leur collaboration au ministère de la Culture.

Célestin Adango affiche ses ambitions

Appelé à prendre les rênes de cette direction stratégique, le Dr Célestin Adango a placé sa nouvelle mission sous le signe de la responsabilité et du dévouement. Après avoir rendu grâce à Dieu, il a exprimé sa gratitude au professeur Joseph Djogbénou pour la confiance placée en lui.

Conscient des exigences liées à ses nouvelles fonctions, il a réaffirmé sa volonté de servir l'institution parlementaire avec loyauté et professionnalisme.

« Je voudrais rassurer son autorité de ma loyauté, de mon engagement total et de ma détermination à servir l'institution parlementaire avec abnégation, rigueur et discrétion », a-t-il assuré.

Le nouveau directeur entend s'inscrire dans la continuité du travail engagé par son prédécesseur, tout en apportant sa contribution personnelle à l'amélioration du fonctionnement de la Questure. Il a notamment rappelé le rôle essentiel de cette direction dans la gestion financière, budgétaire et patrimoniale de l'Assemblée nationale.

Quatre axes pour une gestion performante

Pour répondre aux exigences de bonne gouvernance et d'efficacité administrative, le Dr Célestin Adango a décliné quatre axes prioritaires qui guideront son action : la rigueur et la transparence budgétaire, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine, l'efficacité au service de l'institution parlementaire, ainsi que le renforcement du travail d'équipe et de la discipline.

À travers ces engagements, le nouveau directeur affiche sa volonté de contribuer à une gestion responsable des ressources et des biens de l'institution, dans le respect des principes de transparence et de performance administrative.

La signature des actes de passation a marqué une étape décisive de cette transition. Le directeur de cabinet, Abou Torou, a ensuite procédé à l'installation officielle du Dr Célestin Adango dans ses nouvelles fonctions.

Cette passation de charges ouvre ainsi une nouvelle page à la Direction de la Questure, avec l'ambition de consolider les acquis et de renforcer davantage la qualité de la gestion administrative et patrimoniale de l'Assemblée nationale.

Emeric Joël ALLAGBE

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET DROIT NUMÉRIQUE

Bénin : fouiller le téléphone de son conjoint peut exposer à des poursuites judiciaires

Dans un couple, la jalousie ne saurait justifier toutes les intrusions. Consulter secrètement les messages, les photos ou les données personnelles de son partenaire peut soulever de sérieuses questions juridiques. Au Bénin, la protection de la vie privée s'étend également aux échanges numériques, y compris entre époux.

Un message reçu tard dans la nuit, un appel jugé suspect ou un changement soudain de comportement peuvent éveiller des soupçons au sein d'un couple. Pour certains, la tentation est alors grande de prendre discrètement le téléphone de leur partenaire afin de découvrir ce qui s'y cache. Pourtant, ce geste, souvent présenté comme une simple vérification, peut avoir des conséquences juridiques.

À l'heure où le téléphone portable concentre une grande partie de la vie personnelle, professionnelle et affective, l'accès aux données d'autrui ne peut être considéré comme un droit acquis. Le mariage ou la vie en concubinage ne supprime pas automatiquement le droit de chacun au respect de sa vie privée.

La vie de couple n'autorise pas toutes les intrusions

Au Bénin, la législation protège différents aspects de la vie privée et encadre les atteintes aux communications et aux données numériques. La loi n° 2018-16 du 28 décembre 2018 portant Code pénal, ainsi que le Code du numérique, constituent notamment des références juridiques en la matière.

Selon les circonstances, accéder sans autorisation aux données d'une autre personne, contourner un dispositif de sécurité ou intercepter illicitement des communications peut être susceptible de poursuites. La situation doit toutefois être appréciée au regard des faits précis et des dispositions légales applicables.

Ainsi, connaître le code de déverrouillage de son conjoint, partager le même domicile ou entretenir une relation amoureuse ne signifie pas nécessairement disposer d'une autorisation générale pour consulter l'ensemble de ses conversations privées.

Des sanctions qui dépendent de la nature de l'infraction

Les conséquences judiciaires peuvent varier en fonction des actes commis, de leur qualification juridique et des circonstances dans lesquelles ils se sont produits. Il convient donc d'éviter de présenter une peine d'emprisonnement ou une amende comme une sanction automatique applicable à toute personne qui consulte le téléphone de son partenaire.

La référence à l'article 670 du Code pénal doit notamment être appréciée au regard de ses conditions précises d'application, en particulier lorsqu'il est question d'un accès intentionnel et sans droit à un système informatique.

Autrement dit, ce n'est pas la seule relation conjugale qui détermine la responsabilité pénale, mais la nature des faits et leur conformité ou non aux dispositions légales en vigueur.

Le dialogue, une meilleure réponse à la suspicion

Au-delà du droit, ces situations posent la question de la confiance dans les relations conjugales. Lorsqu'un doute apparaît, le dialogue et la recherche d'une solution concertée restent préférables à l'espionnage ou à l'accès clandestin aux communications personnelles.

La protection de la vie privée ne signifie pas que les difficultés du couple doivent être ignorées. Elle rappelle plutôt que les désaccords et les soupçons ne donnent pas automatiquement le droit de porter atteinte aux droits de l'autre.

En définitive, le téléphone portable n'est pas un espace où tout serait permis sous prétexte d'amour ou de mariage. Au Bénin, comme dans toute société attachée à l'État de droit, le respect des libertés individuelles demeure essentiel, y compris dans l'intimité du couple.

Emeric Joël ALLAGBE



Deux espaces d'exception,

UN CONFORT ABSOLU

Pour vos événements, séjours et moments inoubliables.

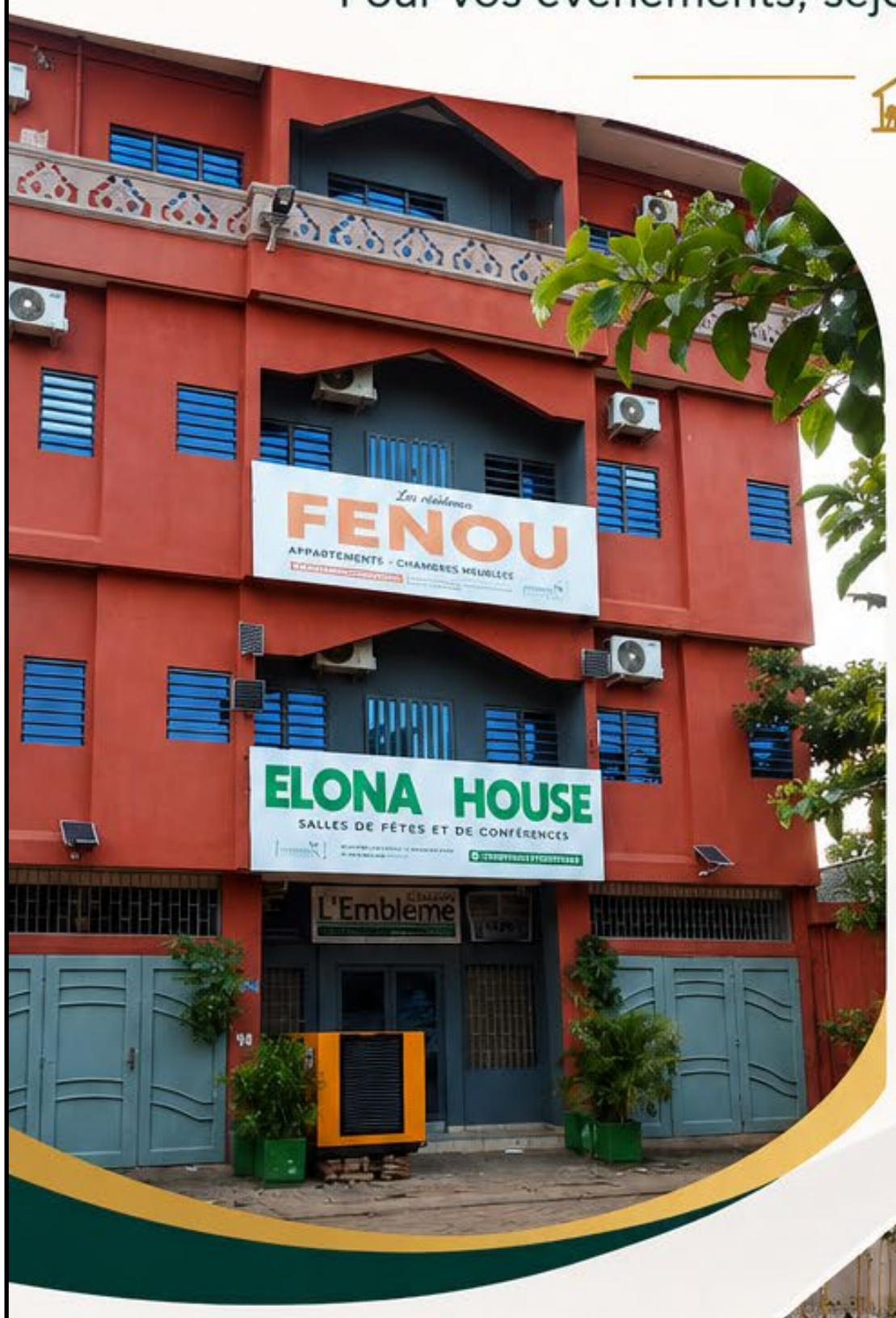

Les résidences

FENOU

Votre confort, notre priorité

- Chambres privées et cuisine conviviale
- Luxe et confort, décor authentique
- Emplacement stratégique
- Groupe électrogène disponible







ELONA HOUSE

Salles de fêtes et de conférences

Mariage, anniversaire, communion, baptême, colloque professionnel ou simple moment en famille… Elona House est l'espace idéal pour toutes vos célébrations, au cœur d'un cadre naturel préservé.

- ASSISTANCE TECHNIQUE PRO
- GRANDE CAPACITÉ MODULABLE
- SALLES CLIMATISÉES
- GROUPE ÉLECTROGÈNE DISPONIBLE

Djassin Hounvié - Dowa (Porto-Novo)

+229 0198904640 / 0155499999

+229 0195534395 / 0155500707

GROUPE ÉLECTROGÈNE DISPONIBLE SUR LES DEUX SITES